

DP

DOMAINE PUBLIC

Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse

Indépendant, différent, réformiste depuis 1963

En continu, avec liens et commentaires, sur domainepublic.ch

DP2255

Edition du
02 septembre 2019

DANS CE NUMÉRO

Après Prévoyance vieillesse 2020 et RFFA, place à AVS 21 (Jean-Daniel Delley)
Premier volet d'une série sur les enjeux de la réforme et de la pérennisation des retraites

La politique agricole au défi du climat (René Longet)
Ce qui est bon pour la santé est aussi bon pour la Terre - agissons!

Economie: «les cahiers au feu» (Jean-Pierre Ghelfi)
Les gouvernements demandent aux banques centrales d'assumer des tâches qui ne sont pas les leurs

Le médecin devenu romancier (Pierre Jeanneret)
Pierre De Grandi, «Quand les mouettes ont pied», Lausanne, Plaisir de Lire, 2017, 205 pages

Après Prévoyance vieillesse 2020 et RFFA, place à AVS 21

Premier volet d'une série sur les enjeux de la réforme et de la pérennisation des retraites

Jean-Daniel Delley - 01 septembre 2019 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/35395>

Nouvelle tentative pour assurer l'avenir financier de l'AVS et de la prévoyance professionnelle: c'est parti. Le Conseil fédéral vient d'adopter son [Message](#) pour la réforme de l'AVS (AVS 21). Et les [partenaires sociaux](#) se sont mis d'accord sur le financement du deuxième pilier. Mais déjà des voix discordantes se font entendre sur les deux dossiers.

Du côté patronal, l'Union suisse des arts et métiers (Usam) fait bande à part et, appuyée par l'UDC, rejette le compromis ficelé par les syndicats et les organisations patronales; elle propose son propre [modèle](#). La gauche et les syndicats s'opposent à l'élévation de l'âge de la retraite des femmes. Bref, dans les deux dossiers, on est encore loin d'un compromis susceptible de réunir une large majorité.

Le pénible décollage de l'AVS

Le principe d'une assurance vieillesse et survivants trouve place dans la Constitution en 1925 déjà. Mais il faut attendre 1948 pour que le principe connaisse sa concrétisation. A savoir une assurance financée par les cotisations non plafonnées des salariés et des employeurs. Le produit de ces cotisations est réparti directement sous forme de

rentes qui, elles, sont plafonnées puisque la rente maximum ne représente que deux fois la plus basse. D'où une forte redistribution des hauts vers les bas revenus.

Les premières rentes restent modestes: 40 francs par mois à partir de 65 ans pour les deux sexes. Il ne faut pas concurrencer l'épargne de la prévoyance professionnelle, déjà présente dès la fin du 19e siècle.

Un développement continu, puis le blocage

Au fil des 10 révisions qui se succèdent rapidement, les rentes sont améliorées. Mais elles ne répondent toujours pas au mandat constitutionnel, à savoir couvrir les besoins vitaux. Pour combler cette lacune, des prestations complémentaires sont introduites en 1966, dans l'attente d'une revalorisation des rentes. Un provisoire qui dure toujours.

La dernière révision, en 1997, introduit la rente individuelle et les bonifications pour les tâches éducatives et d'assistance et fixe à 64 ans l'âge de la retraite des femmes.

Puis c'est le blocage. La 11e révision, qui ramenait au même niveau l'âge de la retraite des hommes et des femmes, est sèchement rejetée par le

peuple en 2004. Une nouvelle tentative en 2010 ne passe même pas le cap du Parlement. Nouvel échec en 2017 pour un projet qui couplait les réformes de l'AVS - 65 ans pour tous - et du 2e pilier - baisse du taux de conversion compensée par une augmentation forfaitaire des rentes.

La démographie contre l'AVS

L'AVS est une assurance simple, à la gestion peu coûteuse et très égalitaire. L'ensemble des cotisations des actifs, auxquelles il faut ajouter une participation de la Confédération, une part de la TVA et le produit de l'impôt sur les maisons de jeux, est directement reversé aux rentiers.

Mais avec la répartition, il faut que les recettes correspondent aux dépenses. Or depuis 2014, cet équilibre est rompu. En cause essentiellement, l'évolution démographique qui voit une augmentation du nombre des rentiers supérieure à celle des actifs cotisants.

La prévoyance professionnelle vacille

Rendue obligatoire depuis 1985, la prévoyance professionnelle a démarré au 19e siècle déjà ([DP 2169](#)) et ses partisans ont constamment

cherché à freiner le développement de l'AVS.

Elle fonctionne sur le principe de la capitalisation: l'assuré et son employeur versent des cotisations qui, ajoutées aux intérêts du placement de ces dernières, constituent le capital générateur des rentes à la retraite.

Le système présente une faiblesse majeure. Il implique des taux d'intérêt suffisamment élevés et une espérance de vie qui ne progresse pas indéfiniment. Tel n'est plus le cas aujourd'hui.

Pour garantir les rentes promises dans la partie

obligatoire - les salaires sont assurés jusqu'à 85'300 francs annuels-, les caisses réduisent les rentes de la partie subobligatoire et prélèvent une partie du capital des actifs, actuellement environ 7 milliards par an. Une pratique contraire au principe du 2e pilier bâti sur l'épargne individuelle des assurés. Ce transfert se fait non pas tant des jeunes vers les vieux, comme le répète à satiété la [NZZ](#), mais des actifs vers les retraités.

Les réformes

Les différentes possibilités de garantir l'équilibre financier de

la prévoyance vieillesse touchent à la fois les rentiers - diminution des rentes, une solution qui n'est guère envisagée, et élévation de l'âge de la retraite; les actifs par une augmentation des cotisations; et les finances publiques, en particulier par le biais de la TVA. Nous les analyserons dans un prochain article.

L'histoire montre que le développement de la prévoyance vieillesse ne s'est jamais réalisé qu'à petits pas. Rien n'empêche pourtant de s'interroger sur la pertinence du système actuel des trois piliers et d'esquisser un avenir souhaitable, ce que nous tenterons en conclusion.

La politique agricole au défi du climat

Ce qui est bon pour la santé est aussi bon pour la Terre - agissons!

René Longet - 30 août 2019 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/35391>

Nous mangeons mal, et trop. Trop en général - et deux fois plus de sel, de sucre, de produits [carnés](#), de graisses saturées qu'il n'en faudrait.

Non, ce n'est pas nous qui salons ou sucrons trop... 80% de notre alimentation est aujourd'hui préparée par d'autres que nous-mêmes. Avec pour ingrédients, pratiquement toujours en quantités excessives, des graisses, des sucres, du sel, dits cachés.

Ces constats sont aujourd'hui largement partagés par les

spécialistes en santé publique; depuis des années, l'[OMS](#) préconise de manger moins de tout cela, et davantage de fruits, céréales, légumes et [légumineuses](#). Le poids des habitudes - et des *lobbies* - l'emporte encore, comme l'a souligné le sort réservé par le Parlement ce printemps à [l'initiative cantonale neuchâteloise](#) pour une taxe sur les sucres ajoutés lors des processus de fabrication. Pourtant, une telle taxe fonctionne bien dans une trentaine de pays.

Santé humaine et santé de la Terre vont de pair

Dans son rapport [Changement climatique et terres émergées](#) publié le 8 août dernier, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (Giec), un organisme des Nations unies, souligne que le système agroalimentaire est responsable de 25% à 30% des émissions totales de gaz à effet de serre, dont la moitié due à l'élevage. En valeurs absolues, ces émissions ont pratiquement

doublé en cinquante ans.

Il remarque que l'adoption d'une alimentation saine, fondée sur une diminution substantielle des denrées de provenance animale (de 50% pour les pays de l'UE), permettrait une réduction significative (environ 40%) des émissions de gaz à effet de serre en provenance du secteur. Cette réduction serait aussi positive pour l'eau, les sols et la biodiversité.

Rejoignant la [FAO](#), le Giec se prononce pour des techniques d'agriculture intensive durables, telles l'agroécologie. Il rappelle que 2 milliards d'humains sont en surpoids (et 820 millions sous-alimentés) et qu'en 2025 il faudra compter avec 700 millions de diabétiques, conséquences directes de la «*malbouffe*» des temps modernes.

Pour produire ce *fast food*, l'*agrobusiness* déboise à grande vitesse la forêt tropicale, détruit les biotopes, dégrade les sols, pollue les eaux au profit de vastes espaces d'élevage et des monocultures de soja et d'huile de palme. Les terribles incendies de forêt en Amazonie se situent clairement dans ce contexte.

Sans huile de palme, pas de *fast food*, sans soja donné au bétail, pas d'élevage industriel... Même notre pays importe par an plus de 270'000 tonnes de [tourteaux de soja](#) pour augmenter le rendement de nos vaches laitières. Or, ce soja pourrait nourrir de très nombreuses personnes sur

place, et nous n'avons aucun besoin de surproduction laitière.

Pendant ce temps, la PA 22+...

Pour la première fois, une instance internationale fait ainsi clairement un lien entre ce qui est bon pour notre santé et ce qui est bon pour la Terre, en soulignant l'absurdité du système agro-alimentaire global actuel.

Le contraste avec les débats en Suisse autour de la future politique agricole (PA 22+) est saisissant. En effet, les propositions [mises en consultation](#) en novembre 2018 et les [lignes directrices](#) définies le 15 juin dernier par le Conseil fédéral restent enfermées dans des logiques d'améliorations à la marge et ne comportent que des réductions mineures des charges polluantes, sans description d'aucune mesure concrète pour les faire respecter.

Plutôt que de continuer à empiler des correctifs sur d'autres correctifs en rendant les choses toujours plus complexes et toujours moins compréhensibles, le rapport du Giec et l'enjeu climatique nous offrent l'occasion d'inaugurer un nouveau paradigme. Au lieu d'en rester au niveau des effets, il s'agirait de travailler maintenant sur les causes en repensant les filières, la nature de la production et de la consommation alimentaire et les méthodes agronomiques.

Pour une nouvelle donne agroalimentaire

Une nouvelle vision agro-alimentaire, fondée sur ce parallélisme maintenant prouvé entre santé humaine et santé de la Terre, s'impose. Elle doit mobiliser à la fois les consommateurs et les producteurs. Il s'agirait ainsi de:

- rééquilibrer la production nationale entre secteur animal (actuellement prédominant) et secteur végétal (où notre autosuffisance est bien moindre) et de valoriser la production céréalière, maraîchère, d'oléagineux et de légumineuses, en veillant à la diversité génétique;
- souligner le potentiel de substitution des produits carnés offert par les légumineuses et leur effet d'apport naturel d'azote aux sols;
- privilégier les méthodes de production les plus respectueuses des sols, du climat, des eaux et de la biodiversité, telles que l'agroécologie, l'agroforesterie, la permaculture, l'agriculture de conservation, les diverses formes du bio;
- orienter la production en priorité sur les marchés locaux, ce qui permet de réduire les transports énergivores et garantir la fraîcheur, facteur clé de la qualité, grâce à la proximité;
- mener une politique

systématique de sensibilisation aux enjeux de santé liés à l'alimentation et de fidélisation du consommateur aux produits leur correspondant, et à l'exigence du juste prix.

Vu notre taux d'auto-provisionnement net de quelque 50%, des importations resteront nécessaires. Tant par rapport à l'impact de ces dernières sur les écosystèmes hors de Suisse que pour éviter

la concurrence déloyale de produits ne répondant pas aux exigences de durabilité, l'[article 104a](#) de la Constitution, plébiscité en septembre 2017 et demandant notamment «*des relations commerciales transfrontalières qui contribuent au développement durable de l'agriculture et du secteur agroalimentaire*» doit maintenant être appliqué.

Au consommateur d'assurer à travers ses critères de choix les

débouchés des produits conformes à ces paramètres; à la politique agricole de réorienter ses flux financiers dans cette direction.

Le Conseil fédéral serait bien inspiré de réunir à bref délai les représentants des consommateurs, des producteurs et des distributeurs pour donner corps à ce nouveau paradigme agro-alimentaire, plutôt que de nous resservir un Xe bricolage d'une politique agricole devenue illisible.

Economie: «les cahiers au feu»

Les gouvernements demandent aux banques centrales d'assumer des tâches qui ne sont pas les leurs

Jean-Pierre Ghelfi - 28 août 2019 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/35377>

Bien que la fin de l'été approche, nous pouvons encore entonner la petite chansonnette de notre enfance: «*Vive les vacances, plus de pénitences, les cahiers au feu, le maître au milieu!*» Ces vers continuent de résonner dans nos têtes, car les cahiers dont il est question, même si ce ne sont pas vraiment des cahiers, mais plutôt des livres, alimentent un feu qui n'est pas prêt de s'éteindre.

Ces livres, donc, ce sont ceux qui traitent d'économie. Toutes théories et doctrines confondues, ils ont pris un sacré coup de vieux ces derniers temps. Voyez plutôt:

- En dépit des milliers de

milliards d'unités monétaires injectées dans l'économie par les banques centrales, l'inflation reste atone.

- Les taux d'intérêt ne relèvent pas davantage la tête. Ils ne cessent de baisser au point que des banques se mettent à payer les personnes et les sociétés qui veulent bien leur emprunter de l'argent.
- Les banques ne rémunèrent plus l'épargne qui leur est confiée. Certaines d'entre elles se mettent même à prévoir des intérêts négatifs. Les épargnants vont devoir payer pour l'argent qu'ils y ont

déposé.

Le ciel sur la tête

Ces modifications des règles «*habituelles*» constituent plus qu'un changement de paradigme — comme on dit aujourd'hui. C'est un peu le ciel qui tombe sur la tête de tout ce que contiennent les livres d'économie. Au point qu'un économiste «*honnête*» devrait admettre qu'une chatte n'y reconnaît plus ses petits. Il devrait faire part de son incompréhension et de son incapacité à expliquer le pourquoi du comment.

Bien évidemment, il se présente toujours des experts prêts à s'embarquer sur de très

gros bateaux — la mondialisation, les changements technologiques, les guerres commerciales — qui permettent de répondre sans répondre, de dire tout et son contraire, bref de noyer le poisson. D'ailleurs un expert, par définition, ne peut pas avouer sa surprise, encore moins faire part de son désarroi, sinon, évidemment, il cesserait d'être considéré comme tel.

N'était-il pourtant pas évident depuis belle lurette ([DP 2215](#)) que la politique monétaire ne pouvait pas et ne peut toujours pas remédier seule au désordre créé par la crise financière de 2008? Se reposer sur la seule politique monétaire était insensé.

Les banques centrales peuvent beaucoup, mais pas tout! Leur action ne peut être que temporaire — en l'occurrence absorber le choc de la crise financière et éviter que, par contagion, l'ensemble du système financier ne s'effondre. Mais passé cet épisode, la problématique devait être reprise par les autorités politiques.

Or, elles sont restées aux abonnés absents. Le gouvernement helvétique s'est tiré des flûtes. Il s'est comporté comme si cette question n'était pas de son ressort.

Prévenir et combattre

Le Conseil fédéral s'est montré incapable de proposer un programme conjoncturel, sur le modèle de celui mis en place

dans les années 70 pour lutter contre l'effondrement du régime monétaire hérité de l'après-guerre (accord de Bretton Woods), la crise du pétrole, la crise horlogère, la surchauffe. Le Conseil fédéral et l'Assemblée fédérale avaient alors pris leurs responsabilités, avec l'aval peuple.

«L'actuel article 31 quinquies de la constitution donne mandat à la Confédération de prévenir des crises et le chômage. En cas de surexpansion économique, alors qu'il s'agit d'assurer la stabilité intérieure des prix, les bases juridiques sont insuffisantes au plus haut point. A la lumière des expériences faites durant la période d'après-guerre et de la récente évolution, comme aussi d'interventions parlementaires, nous estimons qu'il est indispensable qu'un article conjoncturel élargi autorise la Confédération à prendre des mesures visant à prévenir et à combattre tout à la fois le chômage et le renchérissement.»

Le [Message](#) du Conseil fédéral du 12 janvier 1973 est explicite: l'intervention de la Confédération est *«indispensable»*.

Rien de tel presque 50 ans plus tard. Aucune volonté d'agir. Aucune proposition d'action. Encore tout récemment, le chef du département fédéral de l'économie n'énonçait-il pas, tout goguenard, cette *«vérité»*: *«traditionnellement»* les autorités fédérales n'interviennent pas pour agir

sur la conjoncture! Parti pris idéologique de la part d'un élu de l'UDC et reflet de connaissances historiques pour le moins lacunaires.

Ancrée dans les têtes

Les banques centrales ont donc dû se substituer à des autorités politiques défailtantes. La politique monétaire s'est vue promue au rang de politique conjoncturelle pour tenter de remédier aux effets de la crise financière de 2008. Les instituts d'émission ont déchargé les autorités de leurs devoirs. Cette idée que la conduite de la politique conjoncturelle est l'affaire des banques centrales est désormais bien ancrée dans la tête des dirigeants politiques.

Ainsi le président des Etats-Unis *«exige»* que la banque centrale américaine (la Fed) réduise ses taux d'intérêt pour que l'économie américaine ne cale pas à un peu plus d'une année de l'élection présidentielle.

Ainsi les gouvernements européens sont ravis d'entendre Mario Draghi, le président de la banque centrale européenne (la BCE), annoncer que son institution va relancer le programme de rachats mensuels de dizaines de milliards d'euros d'emprunts publics et privés, avec toujours l'ambition de *«stimuler»* la croissance.

Ainsi chez nous, la BNS s'est remise à acheter des devises pour éviter que le franc ne s'envole à nouveau — ce

risque, pourtant, nous pendait au nez dès le moment où la conjoncture internationale commencerait à faiblir ([DP 2234](#)). La BNS n'exclut pas non plus, semble-t-il, de rendre encore plus négatifs ses actuels taux négatifs.

Tout désorientés

Au bout du compte (tout provisoire que soit ce bout), où cela nous a-t-il menés? Les taux

négatifs tournent à l'absurde. Payer des emprunteurs, faire payer les épargnants, tarir les rendements des capitaux dont le fonds de compensation AVS, les caisses de pension et les assurances-vie ont besoin pour assumer les rentes qu'elles se sont engagées à verser. De manière plus générale, la baisse de la rentabilité du secteur financier n'est évidemment pas propice à prendre les risques dont toute économie a besoin pour se

renouveler et se moderniser.

Si le but était de rétablir le bon fonctionnement de l'économie et des entreprises, plus rien ne fonctionne selon des «*règles bien établies*». Où est le nord? Où est le haut? Nous nous retrouvons tout désorientés, tout déboussolés. Cette histoire-là, les livres d'économie ne la racontent pas. On vous le disait: les cahiers au feu!

Le médecin devenu romancier

Pierre De Grandi, «Quand les mouettes ont pied», Lausanne, Plaisir de Lire, 2017, 205 pages

Pierre Jeanneret - 29 août 2019 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/35380>

Dans une autre vie, Pierre De Grandi a été professeur à la Faculté de médecine de l'Université de Lausanne. Il a dirigé le département de gynécologie-obstétrique et assumé la fonction de directeur médical du Chuv. Il appartient à cette génération de médecins humanistes qui ne sont pas encore devenus des hyperspécialistes, sans doute extrêmement compétents, mais incapables de s'intéresser à autre chose qu'à leur domaine.

C'est ainsi qu'avec son frère François, il a mis sur pied un espace d'exposition, l'[Atelier De Grandi](#) à Corseaux-sur-Vevey, dans la villa moderniste construite en 1939 par Alberto Sartoris, et dont le but est de mettre en valeur tant l'œuvre de son père Italo et de son

oncle Vincent, deux peintres un peu injustement oubliés, que d'autres artistes de la région, actuellement Casimir Raymond.

Depuis sa retraite, le médecin s'est mis à l'écriture. Il a publié en 2011 un premier roman, *YKSOS ou le songe d'Eve*, qui relève avec bonheur de la biologie-fiction et du féminisme. Après un second *opus* qui nous a moins convaincu, il vient de signer un beau roman, de facture plus traditionnelle, [Quand les mouettes ont pied](#).

Reconnaissons que le rapport entre le titre et le contenu du livre n'est pas évident... Ce dernier traite, sur le plan psychologique, d'une constellation familiale habitée

par un lourd secret. Si les premiers chapitres peuvent décontenancer le lecteur par leur caractère apparemment hétéroclite, les fils vont bientôt habilement se nouer.

Il y a Georges, l'adolescent dont on lit le blog et qui passe par une phase de nihilisme. On en comprendra l'origine profonde. Judith, elle, est pilote d'hélicoptère et doit intervenir dans un scénario d'attentats terroristes contre des centrales nucléaires et des raffineries de pétrole, dont les auteurs sont des partisans exaltés d'un monde durable. L'hypothèse avancée par l'auteur appartient certes au domaine de la fiction, mais elle est plausible. Quant à Julien, il vit dans un cloître franciscain, mais s'interroge autant sur l'Eglise, dont il

attend une plus grande fraternité avec les pauvres, que sur sa propre vocation, et il n'est pas sûr qu'il s'y tienne.

Les parents, Paul et Madeleine, vivent une vie de couple très distanciée. L'un et l'autre, d'une certaine manière, pour conjurer le passé, sont des *workalcoholics* et se droguent d'idéaux et d'activités, Paul en s'investissant à fond dans l'écologie scientifique, Madeleine en expiant sa «*faute*» dans une activité intense dans une unité de soins palliatifs.

Tous, sauf Judith, vivent dans une sorte de malaise. Quand la vérité longtemps occultée

éclate au grand jour, tout se précipite avec la fugue de Georges. La fin du roman se lit comme un *thriller* très pessimiste. L'auteur a d'ailleurs l'art de rendre son roman par moments haletant.

La valeur du livre tient aussi aux qualités de sa langue. Tantôt à la limite de la préciosité, elle fait penser à l'écriture d'André Gide. Mais surtout, Pierre De Grandi a su admirablement restituer le langage de chaque protagoniste. C'est particulièrement vrai pour le vocabulaire et les tournures «*branchées*» de l'adolescent. On y trouve un florilège de locutions du type «*ça va très-*

mieux», «*trop fortiche le mec*» ou encore «*ça me gonfle: il me saoule grave*». C'est assez plaisant, de la part d'un auteur qui n'appartient plus depuis longtemps à la génération du smartphone.

Mais surtout, il faut lui en savoir gré, Pierre De Grandi introduit dans ses romans des problématiques scientifiques, écologiques, philosophiques et politiques au sens large, en prise directe avec le monde qui nous entoure. En cela, rompant avec une littérature romande trop longtemps éthérée, intemporelle et a-historique, il est dans la ligne d'Yves Velan, Yvette Z'Graggen ou Janine Massard, pour n'en donner que trois exemples.

Ce magazine est publié par [Domaine Public](#), Lausanne (Suisse). Il est aussi disponible en édition eBook pour Kindle (ou autres liseuses) et applications pour tablette, smartphone ou ordinateur.

La reproduction de chaque article est non seulement autorisée, mais encouragée pour autant que soient respectées les conditions de notre [licence CC](#): publication intégrale et lien cliquable vers la source ou indication complète de l'URL de l'article.

Abonnez-vous gratuitement sur [domainepublic.ch](#) pour recevoir l'édition PDF de DP à chaque parution. Faites connaître DP - le magazine PDF à imprimer, l'eBook et le site - autour de vous! Vous pouvez aussi soutenir DP par un [don](#).

Index des liens

Après Prévoyance vieillesse 2020 et RFFA, place à AVS 21

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiques.msg-id-76202.html>

<https://www.allnews.ch/content/r%C3%A9glementation/retraites-lancement-dun-compromis-pour-la-r%C3%A9forme-de-la-lpp>

https://www.sgv-usam.ch/fileadmin/user_upload/franz/2019/positionspapier/20190718_BVG-Reform_Faktenblatt4_sgvModell-Vorteile_fr.pdf

<https://www.domainepublic.ch/articles/31664>

<https://www.nzz.ch/meinung/nach-uns-die-milliardenflut-die-schweizer-rentenpolitik-ist-ungerecht-ld.1493659>

La politique agricole au défi du climat

<https://www.who.int/mediacentre/news/releases/2015/cancer-red-meat/fr/>

<https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/healthy-diet>

<http://www.fao.org/pulses-2016/fr/>

<https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefte?AffairId=20170308>

<https://www.ipcc.ch/report/srccl/>

<http://www.fao.org/3/I9049FR/i9049fr.pdf>

<https://www.dsm-fms.ch/fr/donnees/chiffres/importations-matieres-premieres/>

https://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/documents/3001/Politique-agricole-a-partir-de-2022_Rapport-expl_fr.pdf,%20voir%20par%20exemple%20p.%2019%20et%2022

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiques.msg-id-71159.html>

<https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19995395/index.html#a104a>

Economie: «les cahiers au feu»

<https://www.domainepublic.ch/articles/33552>

<https://www.amtsdruckschriften.bar.admin.ch/viewOrigDoc.do?id=10100446>

https://www.washingtonpost.com/business/economy/trump-wants-the-fed-to-save-the-economy-but-central-bankers-say-they-can-only-do-so-much/2019/08/23/41d2a7e2-c5d8-11e9-b72f-b31dfaa77212_story.html?noredirect=on

<https://www.domainepublic.ch/articles/34450>

Le médecin devenu romancier

<http://atelierdegrandi.ch/>

<https://www.plaisirdelire.ch/produit/quand-les-mouettes-ont-pied>